

Norbert CLEMENT

De: PREF59 [redacted] <[redacted]@nord.gouv.fr>
Envoyé: mardi 8 mars 2022 10:01
À: Norbert CLEMENT
Objet: Re: Prefet - demande abrogation OQTF Refus TS - ITF - Ressortissante ukrainienne - 21096 [redacted] Anastasiia c/P59

Bonjour Maître Clément,

je fais suite à votre courriel en date du 07 mars 2022 par lequel vous sollicitez l'abrogation des arrêtés des 29/04/21 et 16/07/21 édictés à l'encontre de votre cliente, Madame Anastasiia [redacted] portant d'une part obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et interdiction de retour d'un an et d'autre part portant refus de délivrance d'un titre de séjour étudiant.

Deux recours ont été introduits en date des 18/11/21 et 03/02/22 consécutivement à la notification de ces décisions devant le tribunal administratif de Lille.
Compte tenu de la situation, nous laissons donc à l'appréciation du tribunal administratif la légalité de nos décisions.

Bien cordialement,

[redacted]
Rédactrice juridique

Bureau du contentieux et du droit des étrangers - Section de l'actualité juridique
En télétravail les lundi et jeudi - Absente le mercredi
12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : [redacted] - Mobile : [redacted]
www.nord.gouv.fr


**PRÉFET
DU NORD** | Direction de l'immigration et de l'intégration
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Prefet - demande abrogation OQTF Refus TS - ITF - Ressortissante ukrainienne - 21096 [redacted] Anastasiia c/P59
De : Norbert CLEMENT <clement@pole-juridique.fr>
Pour : PREFET 59 (NORD) <[redacted]@nord.gouv.fr>
Date : 07/03/2022 15:16

Monsieur le préfet,
Je vous prie de trouver ci-joint un courrier de demande d'abrogation des arrêtés du 29/04/2021 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours,

fixant l'Ukraine comme pays de destination, portant interdiction de retour d'un an, et du 18/07/2021 portant refus de délivrance d'un titre de séjour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Maître Norbert CLÉMENT

en collaboration avec

Maître Julie AUBERTIN

Avocats au barreau de Lille



7 avenue Jean-Baptiste Lebas - 59100 Roubaix

Tél. **03 20 98 92 93** - Fax. 03 28 36 41 92

Mél clement@pole-juridique.fr - Site www.pole-juridique.fr

[#_O6G9JN5LkKxdC3ms2]g-A3#]